

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
Le lundi 15 mai 2023

L'an 2023 le lundi 15 mai à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, , Géraldine CHAPELAIN, Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoir (s) : 0

Absents(s) : Jean François CARRIERE, Alexandre GUENEAU

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Votants : 9
Absents : 2

Date de Convocation : mercredi 9 mai 2023

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un secrétaire :

- 1) **Approbation du compte rendu du mardi 11 avril 2023.**
- 2) **Personnel communal**
- 3) **Scolaire**
- 4) **Finances**
- 5) **Travaux, investissements.**
- 6) **Urbanisme.**
- 7) **Compte rendu des assemblées : Syndicat de voirie, Assemblée communautaire de la SNA.**
- 8) **Informations diverses dont bilan des journées de printemps du 13 et 14 mai**
- 9) **Elections : nomination de la commission de contrôle, remise à jour des listes électorales, tirage au sort des jurés d'assises.**
- 10) **Prochaines réunions : conseil le lundi 5 juin 2023 à 18h30**

Nomination d'un secrétaire : Cyril Garreau

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

- 1) **Approbation du compte rendu du mardi 11 avril 2023 à l'unanimité.**
- 2) **Personnel communal :**
 - a. Intégration de Cédric Posnic dans les effectifs au 1^{er} juin 2023 comme fonctionnaire stagiaire.
 - b. Augmentation des salaires au 1^{er} mai 2023 liée à l'augmentation du smic de 2,19% mensuelle. Cette augmentation est pour l'instant appliquée uniquement pour les salaires de base.
- 3) **Scolaire, Transport scolaire :** nouveau circuit d'un car intégrant le ramassage des élèves de classe primaire et maternelle de Caillouet vers Pacy puis de Croisy et Vaux vers Ménilles. Peu de changement dans les horaires de ramassage (5 à 10 minutes par trajet) mais l'avantage est de ne mobiliser qu'un car avec chauffeur. Les accompagnatrices restent les mêmes pour chacun des parcours. Négociation en cours avec Vaux pour estimer le coût de l'accompagnatrice pour l'année 2023/2024 (nombre d'élèves transportés de chaque village, nouvelle durée de trajet à prendre en compte et salaire de base de l'accompagnatrice de Vaux).
- 4) **Finances :**
 - a. **Redevance Gaz ; GRDF et GRTF :** délibérations à émettre pour permettre le versement des redevances acquises par l'occupation des sols : 155 € par GRDF. Délibérations à inclure dans le compte rendu du conseil.

GRDF :

Montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz au titre de 2022.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Il donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2022 :

Longueur de canalisation à prendre en compte : 532 m

Taux retenu : 0,035 €

Taux de la revalorisation : 1,31

Formule : $[(0.035 \text{ €} \times \text{m/linéaire}) + 100] \times 1.31 = 155 \text{ €}$

Le résultat du calcul, est obtenu en rappelant que le montant arrêté tient compte :

- D'une part du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.
- D'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Arrêté le présent état de la somme due : 155 €.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus et met au vote cette délibération : le conseil approuve à l'unanimité la redevance de 155 €. Un titre sera émis pour le versement de cette somme à la commune

- b. **Radars « Elancité » Boursin ;** Redevance de la commune pour un contrat de service SAV annuel des deux radars. Une participation de 50% du coût sera demandée à la fromagerie Boursin comme établie dans la convention réglant le partage des sommes de SAV des deux radars entre la commune et la fromagerie Boursin. Cout du contrat de SAV : 199 € HT par radars, soit 398 € HT pour les deux radars.

Le conseil approuve le paiement de cette dépense partagée à égalité entre la commune de Croisy sur Eure et la fromagerie BOURSIN. Elancité enverra à chaque partie la facture de sa contribution (199 HT)

5) Travaux

a. Lancement des travaux décidés et votés dans le BP 2023.

- **Panneaux d'informations du circuit des vieilles pâtures. Les textes et illustrations sont mis en page :** Une Réunion est prévue le mardi 23 mai 2023 à 15 h 00 pour faire les observations et corrections sur ces projets avant de donner les accords. Le maire demande aux conseillers leur retour avec leurs corrections à envoyer avant le lundi 22 pour en faire part à l'entreprise.
- **Borne à incendie : accord des subventions DETR et département :** signature du devis pour accord donné au lancement des travaux ; attente du planning des travaux par la société ACMTP. A rappeler.

- **Réfection de la signalisation sécuritaire au sol** : le balayage et une grosse partie des peintures sont réalisés
- **Le balayage du fond des caniveaux** qui n'a pas permis l'arrachage des herbes du fond de caniveau est à reprendre. Voir comment ! utilisation de brosses métalliques ?
- **Trottoirs route de Ménilles** : attente accord subvention amendes de police fin juin 2023 pour lancer les travaux. Les travaux de réfection des trottoirs du rond-point du Messie seront faits en même temps.
- **Changement des luminaires en LED route de Ménilles** : attente l'accord du SIEGE sur la planification de la phase 2. Il faudra voir une phase complémentaire de changement d'éclairages oubliés dans le diagnostic.
- **Eclairage de l'église et des vitraux** : nouveau devis reçu : **inacceptable (1 250 € par vitrail)**.

b. Entretien de la commune :

- **Feux rouges** : Voir le problème du rechargement des batteries des deux feux rouges qui sont alimentées par la section d'éclairage entre l'entrée de la commune coté ménilles et l'église comprise. La durée d'éclairage est maintenant trop courte car elle est gérée sur le début de la nuit et le début du jour par les horloges astrales. Une solution doit être trouvée.
- **Travaux de plantation et fleurissement** ; les jardinières et les suspentes viennent d'arriver ce lundi 15 mai 2023. (les accrochages des suspentes ont été exécutés) Les plantes pour les massifs seront livrées le 6 juin 2023. Appel aux bonnes volontés pour aider Cédric dans ces travaux, éventuellement à un prestataire extérieur. Organisation à prévoir pour permettre la plantation des massifs en parallèle des tontes avec la pousse de l'herbe très importante.
- **Journées de printemps les 13 et 14 mai**, une vingtaine de bénévoles a répondu présent. **Merci à eux pour avoir pris un peu de temps durant ce week-end.** Les travaux réalisés ont porté sur la préparation et plantation des carrés de massifs au terrain de loisirs (plantations de plantes), la lasure du vannage du moulin, des mobiliers d'entrée de la commune, de la table de piquenique de la mare du haut Croisy et des jardinières en bois, la peinture du bateau au bout du canal, le nettoyage et ramassage des débris des bords des chemins et des routes.
Remerciements à Cédric et Sandrine son épouse d'avoir pris leur samedi matin bénévolement pour venir aider aux travaux.
- Passages des jurys (départements et régions) aléatoires début juin cette année (jurys de secteurs supprimés).
- **Conseil d'Administration du CAUE le 30 mai** à Croisy sur Eure avec présentation et découverte du circuit des vieilles pâtures.
- **Journée découverte AMSE** en octobre 2023.
- **Conteneur à verres** : SNA nous a envoyé un courrier de demande pour placer un conteneur à verres dans la commune ! quel emplacement ? avis du conseil ?

Après délibération et examen des emplacements possibles, le conseil n'a pas trouvé d'endroit correspondant à la fonctionnalité d'un dépôt à verres, centralisé dans la commune, De nombreux désagréments ont été soulignés par le conseil, à savoir : le bruit des bouteilles jetées dans les conteneurs et l'insalubrité engendrée par le dépôt. (Ordures, bruit, odeurs et guêpes sans compter le visuel que cela engendre)

Le conseil soulève aussi la nécessité de préserver l'exigence de qualité de vie du village pour respecter le label 3 fleurs des Villes et Villages fleuries, ce qui est quasiment impossible au centre du village. Un lieu excentré n'apporte rien parce que les gens prendront leur voiture comme ils le font depuis 10 ans pour aller porter leurs verres dans les multiples conteneurs installés aux alentours

6) Urbanisme,

- Bornage du terrain à vendre par Isabelle Baudet chemin des vieilles pâtures fait.
- Bornage des 3 terrains d'Isabelle Baudet route de Vaux en cours : piquetage des emplacements des bornes réalisé.
- Agrandissement de Boursin et modification du PLU. (Réunion d'avancement prévue le 4 juillet 2023)

Compte rendu de la réunion à la sous-préfecture :

1) **Pour rappel**, l'usine Boursin, qui fait partie du groupe Bel, a pour projet sur le site de Croisy-sur-Eure :

- > la création d'un nouveau bâtiment,
- > la création d'un site visitable « maison du Boursin ».

Ce projet s'inscrit dans une logique d'optimisation de l'usine et de son développement.

Le bureau d'étude en charge de ce projet est la société STEFF, spécialisée dans la construction de bâtiments industriels. Monsieur le sous-préfet regrette leur absence à cette réunion.

Afin de concrétiser ce projet, certaines contraintes sont à prendre en compte et notamment :

- Le PLU de la commune de la commune de Croisy-sur-Eure,
- Le PPRI de l'Eure moyenne
- La réglementation au titre des ICPE (Installation classée protection de l'environnement).

2) **Relevé de décisions de la réunion**

--> La société Boursin est en charge de communiquer l'étude RAINETTE à la MRAe (dont les coordonnées figurent à la page 2 du présent compte-rendu).

--> La société Boursin doit également communiquer à M. SMELA de la DDTM les plans de cote concernant le pont et la canalisation de défense à incendie.

--> La modification de droit commun du PLU peut être entamée par la commune. Cette procédure dure entre 6 et 9 mois.

-> Des études environnementales doivent être effectuées, afin de compléter l'enquête RAINETTE existante. Une étude globale concernant l'ensemble du projet doit également être effectuée.

-> Le dossier ICPE doit être monté. (Installations Classées Protection de l'Environnement)

-> Une rencontre avec le bureau d'étude est nécessaire afin d'être plus efficace dans la réalisation du projet.

Le maire rajoute aussi la nécessité d'une réunion à organiser par la direction de la fromagerie BOURSIN avec le cabinet Auddicé et toutes les personnes des organismes impliquées dans ce dossier. La date proposée par la fromagerie Boursin est le 4 juillet matin.

7) **Compte rendu des assemblées :**

- a. Syndicat de voirie, tenue d'un bureau : ouverture des plis de l'appel d'offre pour les travaux neufs : une nouvelle réunion aura lieu le 16 mai pour conclure du choix.
- b. Syndicat de la rivière d'Eure 2ème section, RAS, aucune réunion.
- c. Assemblée des maires du canton le 15 avril. Participation de la brigade de gendarmerie de Pacy sur Eure, approbation du rapport moral, du compte rendu d'activité et du rapport financier.
- d. Réunion de la SNA : transport scolaire le 21 avril 2023. (Voir les décisions prises au § 3 ci-dessus)
- e. Assemblée communautaire de la SNA, aucune réunion. Le prochain parlement des maires aura lieu le 22 juin.
- f. Comité des fêtes : réunion le 9 mai 2023 : voir annexe

8) **Informations diverses, (et décision éventuelle)**

- a. Organisation des journées européennes du patrimoine les 16 et 17 septembre 2023
- b. Bilan des journées de printemps du 13 et 14 mai 2023 (voir ci-dessus § 5- b)
- c. Raccordement à la fibre : mode d'emploi distribué dans toutes les boites aux lettres.
- d. Comité des fêtes : programme de la fin d'année suite à la réunion du 9 mai 2023 (voir annexe)
- e. Lettre aux habitants n°56 à rédiger : vos propositions sont attendues.
- f. Information des événements dans le site internet : que doit-on mettre ? Cyril Garreau se propose de faire évoluer le site pour que la page d'accueil présente un encart « actualités »

9) Liste électorale :

a. Composition des commissions de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement intégral des conseils municipaux en 2020, la liste des membres de chaque commission de contrôle a été fixée par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans. Ces commissions doivent donc être renouvelées cette année.

Pour rappel, la composition de la commission de contrôle des listes électorales est variable selon les critères qui vous sont présentés en annexes ci-jointes.

Le maire propose en conséquence de renouveler les membres titulaires actuels et les suppléants désignés il y a 3 ans. A l'exception d'Alexandre GUENEAU remplacé par Emmanuelle FOUTEAU

Délibération : le conseil approuve les choix suivants :		
Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
Titulaire : Christine BAUDRY	Titulaire : Catherine de MONICAULT	Titulaire : Sylvie LEGUT
Suppléant : Freddy BIZARD	Suppléante : Anne-Laure BUCHAILLAT	Suppléante : Emmanuelle FOUTEAU

- b. **Mise à jour des listes électorales** : la mise à jour sera faite par la commission désignée ci-dessus au mois d'octobre 2023 suivant la demande de la préfecture. Le maire se chargera de convoquer ladite commission. Un courrier en recommandé sera envoyé à toutes les personnes n'habitant plus dans la commune. L'examen des retours « n'habite plus à l'adresse indiquée » des professions de foi des candidats aux dernières élections sera aussi un élément de décision pour des éventuelles radiations.
- c. **Le tirage au sort des jurés d'assises** aura lieu le 08 juin à 17h30 à la salle communale de la mairie de Breuilpont à partir de l'édition de la dernière liste électorale. Le maire présent à ce tirage au sort, et pourra donner son avis sur la capacité de la personne tirée au sort de pouvoir tenir son rôle de juré.

10) Prochaines réunions

- Réunion de correction des panneaux d'information destinés au circuit des vieilles pâtures le 23 mai 2023 à 15 h 00
- Concert dans l'église de Croisy le dimanche 28 mai à 16 h30.
- CA du CAUE le 30 mai 2023.
- Réunion des maires sous l'initiative du sous-préfet le 31 mai 2023.
- Lancement du projet de rattachement avec Pacy : 1ere réunion de concertation suite au vote des budgets des deux communes prévues en interne entre Mr le Maire de Pacy, ses adjoints et la DGIFP (Mme Porcher) le 16 mai 2023. La réunion suivante sera faite avec les élus de Croisy sur Eure pour établir les bases des actions à suivre.
- Prochain conseil le 5 juin à 18 h 30.
- Tirage au sort des jurés le 8 juin à 17 h 30 à Breuilpont.
- Réunion organisée par la fromagerie Boursin le 4 juillet 2023 matin pour l'agrandissement de l'usine et la modification du PLU

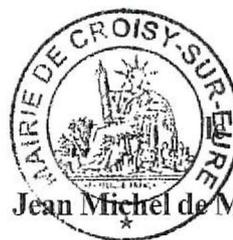
11) Questions diverses : RAS

Le secrétaire de séance,

Cyril GARREAU

Signature électronique

M. de Moncault



Maire,
Jean Michel de MONICAULT

Annexe : CR du comité des fêtes du 9 mai 2023

Les points abordés sont les suivants :

- 21 MAI atelier céramique
- 28 MAI, Concert de guitare.

Le tarif de 15 euros semble un peu élevé pour des familles.

La communication, un seul petit panneau quasi invisible est insuffisant.

- 2 JUILLET « FETE DU VILLAGE »

On propose aux participants de venir avec leur piquenique et des boules ou des raquettes, pour organiser sur place un concours Pour ceux qui le souhaitent.

- 8/9 JUILLET « SALON DES METIERS D'ART »

Sous l'égide de l'Association normande, 25 exposants « métiers d'art » et « 3 de bouche ».

Il faut vite établir un planning (ci-joint à compléter).

- 24 SEPTEMBRE « FOIRE A TOUT »
- CHASSE AUX TRESORS (date à fixer)
- DIVERS : COMMUNICATION (encore et toujours... !)

Le sondage nous a permis de récupérer (seulement) 35 adresses mail ou sms.

Il faut donc préparer un flyer pour annoncer les activités du 2 et des 8/9 juillet.